

Annexe 1

<p>TA ATEE</p> <p>- Principal 1^{ère} classe (C3) - Principal 2^{ème} classe (C2)</p>	<p>Parcours professionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ancienneté dans la fonction publique (service validé) : 1 point par an dans la limite de 40 ans • Ancienneté dans le grade à l'EN : 1 point par an dans la limite de 40 ans
	<p>Avis du supérieur hiérarchique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Avis du supérieur hiérarchique : • Très favorable : 45 points • Favorable : 35 points • Défavorable : 0 point (ne permet pas la promotion)
	<p>Missions particulières (effectuées dans les 5 années précédant le 1^{er} janvier 2020)</p> <p>Points non cumulables entre ces différentes fonctions)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Formateur /maître d'apprentissage : 5 points (Convocation, lettre de mission, charte émanant du service académique gestionnaire ou de la collectivité de rattachement pour les personnels détachés)